



Envoyé en préfecture le 10/07/2025  
Reçu en préfecture le 10/07/2025  
Publié le 10 JUIL. 2025  
ID : 031-213100662-20250709-CCAS2025018-DE

## Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 18 juin 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 11 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président, Madame Émilie PEZET, Madame Marie-Hélène PEREZ, - Monsieur Frédéric BONNAFOUS - membres élus.  
- Madame Jacqueline NICAISE Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, Monsieur Eddy QUEMET—membres nommés.

### Pouvoir :

Madame Martine JARLAN donne pouvoir à Madame Marie Pierre POLITOWICZ

### Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Élisabeth CORDEIRO, Monsieur Adam BEN BRAHIM.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 07
- Nombre d'administrateurs représentés : 01

Secrétaire de séance : Monsieur Eddy QUEMET

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 11 heures 00.

### Ordre du jour :

- ✓ 2025-013 : CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 07 mai 2025
- ✓ 2025-014 FINANCES : Budget principal du CCAS – Approbation du compte de gestion 2024
- ✓ 2025-015 FINANCES : Budget principal du CCAS – Approbation du compte administratif 2024
- ✓ 2025-016 FINANCES : Affectation du résultat de l'exercice 2024
- ✓ 2025-017 FINANCES : Budget supplémentaire 2025 - Budget principal du CCAS



## Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

### 2025-013 : CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 07 mai 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil d'administration de la séance du Mercredi 07 mai 2025.

Aucune remarque n'est formulée par les membres.

### ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du mercredi 07 mai 2025.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

### 2025-014 FINANCES : Budget principal du CCAS – Approbation du compte de gestion 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Monsieur le Président, énonce qu'en application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, et notamment l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Trésorière de Grenade sollicite du Conseil d'administration l'approbation de son compte de gestion 2024 pour le budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Bessières.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur. Le Receveur Municipal a bien repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



Envoyé en préfecture le 10/07/2025  
 Reçu en préfecture le 10/07/2025  
 Publié le **10 JUL 2025**  
 ID : 031-213100662-20250709-CCAS2025018-DE

## Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

### Résultats budgétaires de l'exercice

2024 - CCAS Grenade -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires initiales (a)	11 000,00	110 000,00	121 000,00
Totales de recettes amén. (b)	8 184,00	84 879,88	93 063,88
Revisions de crédits (c)		107,00	107,00
Recettes nettes (d = a + b + c)	9 184,00	94 986,88	104 170,88
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires initiales (a)	11 000,00	110 000,00	121 000,00
Mandats amén. (b)		89 020,27	89 020,27
Annulations de mandats (c)		400,79	400,79
Dépenses nettes (d = a + b + c)		99 421,06	99 421,06
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - d) Excédent	9 184,00		9 184,00
(d - d) Déficit		4 934,88	4 934,88

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration, de déclarer que le compte de gestion du budget principal du CCAS dressé pour l'exercice 2024 par la Trésorerie de Grenade n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **PREND ACTE** du document annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal du CCAS du Trésorier municipal pour l'exercice 2024 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

### 2025-015 FINANCES principal du CCAS – Approbation du compte administratif 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président, présente les résultats du compte administratif 2024 correspondant au budget principal du CCAS et précise qu'il est conforme au compte de Gestion 2024.

Le compte administratif présente les comptes suivants :

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10 JUIL. 2025

ID : 031-213100662-20250709-CCAS2025018-DE

Recevoir  
Le Traité



## Extrait du Registre des Procès Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

CCAS

RESULTATS D EXERCICE 2024

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2024
Section de fonctionnement	58 941,48 €	54 132,83 €	- 4 808,65 €
Section d'investissement	- €	5 184,02 €	5 184,02 €

REPORTS 2023

Section de fonctionnement (002)	26 535,41 €	- €
Section d'investissement (001)	7 948,53 €	- €

RESULTAT GLOBAL

Section de fonctionnement (002)	31 344,06 €	- €
Section d'investissement (001)	2 764,51 €	- €

RESTES A REALISER

Section de fonctionnement	- €	- €
Section d'investissement	- €	- €
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES / RECETTES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	57 130,00 €	55 041,06 €	2 088,94 €	96,3
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	283,35 €	9 716,65 €	2,8
65 - Autres charges de gestion courante	14 000,00 €	3 460,05 €	10 539,95 €	24,7
67 - Charges spécifiques	3 734,59 €		3 734,59 €	
002 - Déficit de fonctionnement reporté	26 535,41 €		26 535,41 €	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>111 400,00 €</b>	<b>58 784,46 €</b>	<b>52 615,54 €</b>	<b>52,8</b>
Total dépenses d'ordre	600,00 €	157,02 €	442,98 €	26,2
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>112 000,00 €</b>	<b>58 941,48 €</b>	<b>53 058,52 €</b>	<b>52,6</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	2 000,00 €	1 530,00 €	470,00 €	76,5
74 - Dotations et participations	90 000,00 €	26 600,00 €	63 400,00 €	29,6
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	26 002,83 €	- 6 002,83 €	130,0
77 - Produits spécifiques				
013 - Atténuations de charges				
<b>Total recettes réelles</b>	<b>112 000,00 €</b>	<b>54 132,83 €</b>	<b>57 867,17 €</b>	<b>48,3</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>112 000,00 €</b>	<b>54 132,83 €</b>	<b>57 867,17 €</b>	<b>48,3</b>



## Extrait du Registre des Procès Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

### SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES / RECETTES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Déficit d'investissement reporté	7 948,53 €	- €	7 948,53 €	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés		- €		0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 151,47 €	- €	1 151,47 €	0,00
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	0,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>11 100,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 100,00 €</b>	<b>0,00</b>
202301 - achat véhicule TAD		- €		0,00
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>		<b>- €</b>		<b>0,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 100,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 100,00 €</b>	<b>0,0</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00 €		3 500,00 €	
13 - Subventions d'investissement reçues	5 000,00 €	5 000,00 €		100,0
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	27,00 €	1 973,00 €	1,4
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>5 027,00 €</b>	<b>5 473,00 €</b>	<b>47,9</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>600,00 €</b>	<b>157,02 €</b>	<b>442,98 €</b>	<b>26,2</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 100,00 €</b>	<b>5 184,02 €</b>	<b>5 915,98 €</b>	<b>46,7</b>

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote, il sort de la salle et donne la présidence de la séance à Monsieur Frédéric BONNAFOUS.

### ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **PREND ACTE** du document annexé à la présente délibération ;
- **ARRÊTE** les résultats du compte administratif 2024 du budget du CCAS, comme présentés ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication



## Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

### 2025-016 FINANCES : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 8	Abstention : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Monsieur le Président présente le tableau de calcul ci-dessous pour établir une affectation anticipée des résultats 2024.

Il est proposé au Conseil d'administration de ne pas réaliser d'affectation de résultats et de reporter les résultats comme suit :

#### EXERCICE 2024 CCAS

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-4 808,65 €
D002 du Compte administratif si déficit	-26 535,41 €
R002 du Compte administratif si excédent	
Résultat à affecter	-31 344,06 €
Solde d'exécution d'investissement 2024	5 184,02 €
D001 Déficit reporté	-7 948,53 €
R001 Excédent reporté	- €
EXCEDENT REPORTE 2023	-2 764,51 €
Solde des restes à réaliser dépenses	- €
Solde des restes à réaliser recettes	- €
Excédent de Financement	-2 764,51 €
<b>AFFECTATION</b>	<b>-31 344,06 €</b>
Affectation au R1068 Recette d'investissement	- €
Report en fonctionnement R002	-31 344,06 €

- Le résultat de fonctionnement, déficit de 31 344.06 €, est reporté en fonctionnement (002).
- Le résultat d'investissement, déficit de 2 764.51 € est reporté en investissement (001).



## Extrait du Registre des Procès Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 anticipée telle que présentée ci-dessus au budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS)
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

### 2025-017 FINANCES : Budget supplémentaire 2025 – Budget principal du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 8	Abstention : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration le contenu du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du lundi 31 mars 2025, au cours duquel il indiquait l'orientation pour 2025.

Monsieur le Président rappelle également qu'une subvention d'équilibre peut être versée au budget du Centre communal d'action sociale afin de mener à bien les projets et ajoute que cette subvention d'équilibre doit couvrir le déficit de l'année.

En fonctionnement, le Budget vit essentiellement avec en recettes, la subvention d'équilibre de la Commune, la refacturation du Voyage seniors budgétisé en contre partie en dépenses de fonctionnement.

**Extrait du Registre des Procès-Verbaux  
du Conseil d'administration  
du mercredi 18 juin 2025**

**CCAS**  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE BRUNELLES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	
	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	-34 344,06 €	53 655,94 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		10 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		14 000,00 €
67 - Charges spécifiques		4 000,00 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	31 344,06 €	31 344,06 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>- 3 000,00 €</b>	<b>113 000,00 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>117 000,00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	
	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		2 000,00 €
74 - Dotations et participations		90 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- 1 000,00 €	24 000,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>- 1 000,00 €</b>	<b>116 000,00 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>117 000,00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	2 764,51 €		2 764,51 €
21 - Immobilisations corporelles	1 435,49 €		3 235,49 €
27 - Autres immobilisations financières			2 000,00 €
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>4 200,00 €</b>		<b>8 000,00 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 000,00 €</b>		<b>1 000,00 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 200,00 €</b>		<b>9 000,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 200,00 €		5 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues			
27 - Autres immobilisations financières			
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>2 200,00 €</b>		<b>5 000,00 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>3 000,00 €</b>		<b>4 000,00 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 200,00 €</b>		<b>9 000,00 €</b>

## Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **PREND ACTE** du document annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2025 du CCAS présenté ci-dessus
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Président clôture la séance à 11 heures 20.



Le Président,

  
Gédric MAUREL

